

ANNÉE 2021

LUNDI LE 11 JANVIER 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, le 11 janvier deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Madame Isabelle Plante directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

01-01-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour et d'ajouter le point 11.2.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.
2) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2020.
3) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.
3. Correspondance :
1) OBVRLY : Élaboration de plans directeurs de l'eau municipaux.
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses de décembre 2020
 - 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 décembre 2020.
 - 3) Fixation des salaires pour 2021.
 - 4) ADMQ : Cotisation annuelle pour 2021.
 - 5) Grand défi Pierre Lavoie : Droit de passage.
 - 6) Adhésion à l'entente de vitalisation de la MRC de Maskinongé – Volet 4.
 - 7) Activité de perfectionnement pour Isabelle Plante.
 - 8) Écho de Maskinongé : Projet "Vivre à Sainte-Angèle-de-Prémont"
 - 9) Croix-Rouge : Contribution 2021.
 - 10) Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant les chiens.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

1) Service Incendie : Bilan des activités pour l'année 2020.

7. TRANSPORT/VOIRIE

1) Adoption du règlement 297-20.

2) Ghyslain Lambert : Recommandation de paiement.

8. URBANISME

AUCUN DOSSIER

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

1) Aide financière au développement sportif de la jeunesse 2021.

2) Politique Familles-Ainés : Demande d'appui de la MRC de Maskinongé.

3) Programme du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ).

11) AFFAIRES NOUVELLES :

1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

2) Bibliothèque municipale : Mesures.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

02-01-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

03-01-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

04-01-21

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 14 décembre 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

05-01-21

CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

1) OBVRLY : Élaboration de plans directeurs de l'eau municipaux

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

06-01-21

ADOPTION DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2020.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000467 à 202100018 inclusivement totalisant un montant de 109 665,97 \$ et les salaires de décembre au montant de 15 488,59 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

07-01-21

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2020.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2020.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

08-01-21

FIXATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2021.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe, pour l'année 2021, les salaires des employés municipaux suivants :

De plus, le Conseil décrète que les frais de déplacement des membres du Conseil ainsi que les employés municipaux comprenant les pompiers seront au taux de 0,45\$ du kilomètre lorsque ceux-ci utiliseront leur véhicule pour l'usage de la municipalité.

Le salaire des membres du Conseil va selon le règlement 288-19 au 1^{er} janvier 2020. Le salaire de chaque conseiller(ère) est fixé à 3 129,72 \$ par année et l'allocation de dépenses à 1 564,92 \$ par année. Le salaire de la mairesse est fixé à 9 389,28 \$ par année et l'allocation de dépenses à 4 694,76 \$ par année.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

09-01-21

ADMQ : COTISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2021.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance au coût de 885,00 \$ taxes incluses à la directrice générale.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10-01-21

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE : DROIT DE PASSAGE.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande du Grand défi Pierre-Lavoie pour une demande d'autorisation de passage pour le 1000 km. D'autre part, le conseil ne voit aucun inconvénient à ce que le Grand défi Pierre Lavoie emprunte la route du MTQ

entre le 17 et 21 juin 2021 et qu'il y ait l'utilisation d'un drone pendant le parcours des cyclistes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

11-01-21

ADHÉSION À L'ENTENTE DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ – VOLET 4

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement du Québec de contribuer financièrement à la vitalisation et la coopération des communautés dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière et les modalités de son application sont encadrées par une entente de vitalisation entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la MRC de Maskinongé et les municipalités locales visées par la mise en œuvre de cette entente, notamment les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, de Saint-Alexis-des-Monts, de Louiseville et de Saint-Justin ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont de participer à une telle entente ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont adhère à cette entente de vitalisation de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

D'AUTORISER madame Barbara Paillé, mairesse, à signer ladite entente de vitalisation ;

TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la MRC de Maskinongé et les municipalités locales de Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Justin et la Ville de Louiseville.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

12-01-21

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT POUR ISABELLE PLANTE

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une activité de perfectionnement sur les droits sur les mutations le 14 janvier 2021 au coût de 125,00\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Madame Isabelle Plante à s'inscrire à l'activité de perfectionnement sur les droits sur les mutations.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

13-01-21

ÉCHO DE MASKINONGÉ : PROJET "VIVRE À SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT"

CONSIDÉRANT QUE l'Écho de Maskinongé veut publier en février un projet spécial "Vivre à Sainte-Angèle-de-Prémont";

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut payer une publicité pour le projet spécial;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont paie une publicité au montant de 763,00 \$ pour l'impression d'une demi-page couleur.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

14-01-21

CROIX-ROUGE : CONTRIBUTION 2021.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le paiement de la contribution annuelle 2021 de La Société Canadienne de la Croix-Rouge au montant de 170,00\$.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15-01-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS.

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Murielle L. Lessard qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les chiens.

Un projet du règlement concernant les chiens est déposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-01-21

SERVICE INCENDIE : BILAN DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du bilan du service des incendies de l'année 2020 déposé par le directeur des incendies à la table du Conseil. D'autre part, le Conseil accepte le rapport et félicite Monsieur Bergeron pour le bon travail durant l'année 2020.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

17-01-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT 297-20.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte le règlement 297-20 concernant la circulation des motoneiges sur une partie du rang St-Charles en supprimant l'article sur la période de circulation.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18-01-21

GHYSLAIN LAMBERT : RECOMMANDATION DE PAIEMENT.

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour la réfection des rang St-Charles et Trépanier par Maskimo Construction inc. au montant de 20 801,66 \$ incluant les taxes qui représente la libération de retenue finale de 5%;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro 33 et autorise le paiement au montant 20 801,66 \$ à Maskimo Construction inc.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME
AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

19-01-21

AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT SPORTIF DE LA JEUNESSE 2021.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire aider financièrement les jeunes de sa communauté à pratiquer leurs sports favoris;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ne peut offrir ces activités dans sa Municipalité et cela faute d'installations adéquates, d'équipements et d'organismes ou de personnels et que celles-ci sont pratiquées à Louiseville ;

CONSIDÉRANT QUE les gens de l'extérieur de Louiseville ont un tarif plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire attirer et accueillir de nouvelles familles et que cela pourrait être un atout mais que le but premier est d'aider les familles déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique aide au développement et à une saine habitude de vie des jeunes et que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont désire aider ses jeunes en les supportant financièrement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire participer financièrement au développement sportif de la jeunesse de sa municipalité en décrétant ce qui suit : La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont participera financièrement à 60% du coût de l'inscription jusqu'à un maximum de 100\$ par enfant pour chaque sport, soit hivernal soit estival. Le remboursement sera fait sur présentation de preuve de résidence et preuve justificative, remboursable au parent.

Cette résolution est valide pour l'année 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

20-01-21

POLITIQUE FAMILLES-AINÉS : DEMANDE D'APPUI PAR LA MRC DE MASKINONGÉ.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont appui la MRC de Maskinongé à présenter une demande collective d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d'actions en faveur des aînés afin de soutenir les municipalités dans la mise en place de leurs plans d'action.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

21-01-21

PROGRAMME DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ).

Point d'information par Madame la conseillère Murielle L. Lessard.

AFFAIRES NOUVELLES

22-01-21

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

23-01-21

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : MESURES

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale est sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT que le nouveau décret du Gouvernement qui autoriserait à la bibliothèque d'offrir des espaces de travail etc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont par sa résolution 279-11-20 a donné son alignement quant aux mesures à observer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont maintient sa décision décrite dans sa résolution qu'il n'y a aucun accès au rayon, un usager et une bénévoles à la fois. De plus, la bibliothèque fermera à 19h30 pour respecter le couvre-feu imposé par le Gouvernement et aucune espace de travail ne sera aménagée.

QUE copie conforme soit envoyée à Madame Julie Pigeon, coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-01-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h30.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 11 janvier 2021.

Isabelle Plante,
Directrice générale et secrétaire-trésorière